

**La question des bavures racistes trouve un large écho dans les médias.  
La maison police a besoin d'une autocritique globale, écrit le policier et romancier Yves  
Patrick Delachaux.**

Coercition, discrétion, soupçons, préjugés, contrainte, discriminations: débattre des pratiques de la police génère à coup sûr des discussions sur les procédures de travail de ce corps professionnel particulier. S'y mélangent des questions liées à la légitimité de l'action de la force publique. Les compétences et les qualifications des policiers sont aussi placées sous la loupe. Et quoi de plus normal ? Ces interrogations citoyennes éclairent une obligation démocratique élémentaire: celle, pour les détenteurs de la force légale, de rendre compte à la population de ses pratiques.

« Toucher à sa police », c'est entrer au cœur du système étatique et en mesurer l'essence démocratique, car l'organisation policière a cette spécificité de gouverner « par le bas ». En effet, si l'obéissance à la hiérarchie est de rigueur, les patrouilleurs et les enquêteurs sont libres d'accentuer leurs efforts sur des problématiques civiles, pénales ou judiciaires. Cette « liberté » d'action cible le débat sur deux principaux pouvoirs du policier: la coercition, qui est une action de contrainte accordée par le législateur et qui peut mener à l'abus de pouvoir dans le cas d'actes de violence ; et la discrétion, qui est un moyen développé par la pratique et l'expérience professionnelle. Celui-ci peut également mener à un dérapage si le geste se révèle discriminatoire.

### **Un environnement conflictuel**

C'est à partir de ces deux concepts que l'on devrait mener une réflexion sur les actes à caractère racistes de la police où, notons le, se développe aujourd'hui une recherche de dispositifs et de processus critiques et où émergent l'enseignement en éthique et droits de l'homme.

Il faut se souvenir que c'est dans un environnement souvent conflictuel et parfois criminogène que les policiers opèrent. Les missions sont par nature coercitives et discrétionnaires. Elles peuvent donner naissance à des préjugés, des catégorisations, des représentations et des croyances pernicieuses. Or c'est à ce même « endroit » que se développent les compétences professionnelles des policiers...

L'institution policière a-t-elle la maturité nécessaire pour produire une réflexion critique sur ses pratiques? Dispose-t-elle des ressources organisationnelles pour encadrer les agents de police et leur donner les moyens d'intervenir en dehors de toute catégorisation des personnes, action propre à engendrer l'acte et la pensée raciste?

Dans les affaires révélées par la presse à Genève ces dernières années, la police s'est trouvée dans la difficulté de dégager des pistes de réflexion - non politisées - qui permettraient une révision des moyens d'action mis à la disposition du personnel.

Les interventions rapportées par les médias ont donné lieu à des plaintes, des doléances, des médiations, des classements ou des condamnations. Mais c'est d'abord la question de la confirmation ou de l'infirmité du degré de racisme du fonctionnaire de police qui a été évaluée. Or les questions fondamentales sont en amont. Pourquoi tel policier est-il intervenu de la sorte? Avait-il d'autres possibilités? Quels ordres lui ont été donnés ? Le fonctionnaire était-il encadré dans sa démarche ? Avait-il été préparé à ce type d'intervention? Ces questions concernent le fonctionnement global de la maison, l'encadrement des policiers, leur formation, et la communication en aval d'un événement.

L'insuffisance d'autocritique au sein de la police peut être imputé à l'historicité militaire des corps de police, dans lesquels ces raisonnements n'ont pas été valorisés, cela, même si de nombreuses réflexions ont été tentées ces dernières années. Aujourd'hui, une réflexion globale est nécessaire. Elle permettrait d'éviter l'enfermement sur la question du racisme seul.

### **Un recrutement plus pointu**

Les conditions de recrutement dans les écoles de police sont plus pointues. Et l'existence d'un brevet fédéral de policier permet désormais un filtrage minutieux. Les erreurs de « casting » sont donc moins probables. Reste la nécessité de développer une réflexion en profondeur. Ce serait un plus pour le personnel de police, qui ne serait alors plus renvoyé à sa seule responsabilité éthique et déontologique. C'est dans cette direction que vont les formations aux droits de l'homme. Mais, les exigences « opérationnelles » freinent les réformes culturelles nécessaires. Cette situation s'accompagne parfois de démotivation, d'absentéisme, de colère et d'insécurité professionnelle: autant de maux relevés par les syndicats policiers.